

## **Pour nous joindre :**

### ***Par la poste ou en personne :***

752, 1ere Avenue Ouest  
Chazel (Qc) J0Z 1N0

### ***Par téléphone :***

819-333-4758



## **Heures d'ouverture du bureau municipal**

Lundi, Mardi et Jeudi

9h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00

## **Merci à notre commanditaire**

Comité Bellefeuille

595A, Principale, Authier (Qc) J0Z 1C0

Tél : (819)782-3297

Fax : (819)782-3301



## **Prochaines séances du conseil municipal :**

**6 mars 2018**



# Des 4 coins de Chazel

Février 2018

Chazel, vol. 8, no 2



*\* Vous pouvez faire parvenir vos photos à  
[chazel@mrcao.qc.ca](mailto:chazel@mrcao.qc.ca)*

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO # 173**  
**QUI FIXE LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE, LE MONTANT**  
**DE LA TAXE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, D'AQUEDUC**  
**ET D'ÉGOUT POUR L'ANNÉE 2018.**

**Attendu que** la Municipalité de Chazel doit adopter un budget municipal pour l'année 2018, qui prévoit des Revenus égaux aux Dépenses qui y figurent;

**Attendu qu'un** tel budget nécessite la tarification des compensations pour les services municipaux

**Attendu qu'un** taux pour la taxe foncière doit être adopté;

**Attendu qu'un** avis de motion a été donné par Marcel Bouchard à cet effet à l'assemblée spéciale du budget, le 10 décembre 2017 à 12h45.

**En conséquence :** Il est proposé par la conseillère Anne Breton,

Appuyé par la conseillère Armande Bouchard,

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la Municipalité de Chazel que :

**Article 1** – Le taux de la taxe foncière pour l'année 2018 sera de 0,98\$ par tranche de 100\$ d'évaluation.

**Article 2-** Le tarif de compensation pour l'enlèvement des matières résiduelles et recyclables sera pour l'année 2018 à :

- 240.00\$ pour le résidentiel,
- 265.00\$ pour le commercial.

**Article 3-** Le tarif de compensation pour le service d'aqueduc sera pour l'année 2018 à 240.00\$ par résidence bénéficiant du service d'aqueduc.

**Article 4-** Le tarif de compensation pour le service d'égout sera pour l'année 2018 à 175\$ par résidence bénéficiant du service d'égout.

**Article 5-** Le tarif pour ces services doit dans tous les cas être payé par le propriétaire.

**Article 6-** Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

**Avis de motion :** 10 décembre 2017

Présentation du projet de règlement : 10 décembre 2017

**Adoption :** 6 février 2018

**Publication :** 11 décembre 2017

# IDÉE DE BRICOLAGE POUR LA SAINT-VALENTIN



## CADRE DE CŒUR!

Matériel requis : *Cadre (vous pouvez en trouver dans les magasins d'économie ou en faire avec des bâtons de popsicle), des boutons, de la peinture, du carton, un ciseau, de la colle/colle chaude.*

\*Vous pouvez remplacer le cœur par une photo!

## Photophore!

matériel requis : *Un pot en verre, une perforatrice cœur ou autre motif, du papier (crépon, type calque, serviette de table), de la colle blanche.*

1. Perforer à volonté votre feuille, ou si vous avez même des serviettes en papier avec des motifs, cela conviendra très bien également. Il faudra juste les découper et utiliser uniquement la partie supérieur de la serviette où est l'imprimé.



Papier crépon rouge et blanc

2. Encoller le support en verre et coller les cœurs préparés chacun fait comme il veut.



3. Laisser sécher, mettre une bougie et le tour est joué.

**AMUSEZ-VOUS ET BONNE  
SAINT-VALENTIN!**



## *GÂTEAU AU CHOCOLAT AU CŒUR FONDANT*

Préparation : 20 min

Cuisson : 10 min

Portions : 4

### **INGRÉDIENTS**

- 3 œufs
- 2 jaunes d'œufs
- 40 g (3 c. à soupe) de sucre
- 115 g (1/2 tasse) de beurre non salé
- 115 g (4 oz) de chocolat mi-sucré, haché
- 50 g (1/3 tasse) de farine

### **PRÉPARATION**

1. Préchauffer le four à 190 °C (375 °F)
2. Bien beurrer et enfariner 4 ramequins de 125 ml (1/2 tasse)
3. Dans un bol, fouetter des œufs, les jaunes d'œufs et le sucre jusqu'à blanchiment.
4. Dans une casserole à feu très doux, faire fondre le beurre. Ajouter le chocolat et remuer jusqu'à ce qu'il soit fondu. Incorporer délicatement au mélange précédent. Ajouter la farine en pliant.
5. Répartir dans les ramequins et cuire au centre du four environ 10 minutes.
6. Renverser immédiatement dans une assiette. Le centre du gâteau devrait être coulant. Décorer de petits fruits rouges et de sucre.

# CHRONIQUE VERTE



## L'ÉCOCENTRE, ACCESSIBLE MÊME EN HIVER !

Saviez-vous que l'**écocentre** de la MRC d'Abitibi-Ouest, localisé à même le Centre de valorisation des matières résiduelles (CVMR), est accessible en toutes saisons ? Sauf exception des jours fériés, vous pouvez y accéder du **lundi au samedi, de 8 h à 16 h**, afin de vous départir de vos matières résiduelles de manière respectueuse pour l'environnement.

### Préparez votre visite à l'écocentre

Il est important de **préparer votre chargement** avant de vous rendre à l'écocentre. Triez vos matières par catégorie dans votre véhicule ou votre remorque. Cela vous facilitera la tâche une fois sur place et favorisera une circulation fluide à l'écocentre.

Exemple de catégorie
Bois naturel (sans peinture, teinture ou colle, non traité)
Bois peint, teint, traité
Métal
Papier et carton
Bardeaux, sans plastique ou bois entremêlé
Peinture, huile, aérosols, etc.

### Une fois sur place

**Respectez la signalisation** (feux de circulation et panneaux). Stationnez votre véhicule sur la balance et présentez-vous au poste de garde pour vous enregistrer.

Vous pourrez ensuite vous rendre aux zones de déchargement pour y déposer vos matières. Il est primordial de **respecter les types de matières par conteneur**. La vigilance des utilisateurs est essentielle afin de respecter les critères de qualité des matières destinées au recyclage ou à la valorisation.

À la sortie, retournez sur la balance tout en respectant la signalisation.

## LES ZONES DE DÉCHARGEMENT

### Les conteneurs

Vous y déposerez les matières comme les métaux, le bois selon leur catégorie et certains rebuts.

### La plateforme de résidus domestiques dangereux (RDD)

Vous y apporterez, par exemple, vos contenants de peinture, d'huile usée, des piles, des batteries, des bonbonnes de propane, etc.

### L'entrepôt de revalorisation

Cet entrepôt accueille les produits électroniques ainsi que les lampes au mercure et les lampes fluocompactes.

### Les autres zones

Elles accueillent les produits réfrigérants, les pneus sans jante, le bardeau d'asphalte ainsi que la brique, la pierre et le béton.

Des questions ? Écrivez-nous : [bottinvert@mrcao.qc.ca](mailto:bottinvert@mrcao.qc.ca)



Chronique verte de la  
MRC d'Abitibi-Ouest

Écocentre et Centre de valorisation des  
matières résiduelles (CVMR)  
15, boulevard Industriel, La Sarre  
Téléphone : (819) 333-2807

MRC d'Abitibi-Ouest  
11, 5<sup>e</sup> avenue Est, La Sarre J9Z 1K7  
Téléphone : (819) 339-5671  
Courriel [mrcao@mrcao.qc.ca](mailto:mrcao@mrcao.qc.ca)



**N'OUBLIEZ PAS DE VENIR  
PROFITER DE LA PATINOIRE  
AVANT LA FIN DE L'HIVER.**

# FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINT-JANVIER

Le coin des finances      Merci de votre générosité!

JANVIER:      QUÊTES : 358,90\$      CAPITATION : 560\$ Revenus:  
1 201,54\$      Dépenses: 1 441,69\$      DÉFICIT: (240,15\$) Vente de  
chandelles Chandelier :50\$

\*\*\*

\*\*\*

\*\*\*

## Statistiques 2017

CHAZEL

SAINT-EUGÈNE

- |                         |     |    |
|-------------------------|-----|----|
| - Population catholique | 290 | 29 |
| - Famille               | 127 | 15 |
| - Baptêmes : 3          |     |    |
| - Inhumations : 6       |     |    |

\*\*\*

\*\*\*

\*\*\*

## Timbres usagés

Notre grande collecte annuelle de timbres usagés commence au début du Carême. Vous pouvez apporter vos timbres lors des messes ou les faire parvenir, par la poste, à l'adresse de la fabrique de la paroisse Saint-Janvier, 384 rang 10 Chazel. Après Pâques, nous enverrons tous les timbres reçus à Développement et Paix pour qu'ils les vendent à des collectionneurs. L'argent ramassé par ces ventes servira à financer divers projets (creuser des puits, bâtir des écoles, des dispensaires, fournir des semences, etc...) dans les pays en voie de développement. À l'avance, merci de votre participation, merci aussi d'en parler à vos parents et amis!

\*\*\*\*\*

## Téléthon Ressource d'aide pour les personnes handicapées

Nous avons ramassé 250\$ à Chazel et 325\$ à Saint-Eugène. Un grand merci à tous les généreux donateurs et à l'année prochaine!

Aline Bois et Colette D. Savard, responsables.

# FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINT-JANVIER

## Intentions des messes

Dimanche 18 février 9 heures 30

\*Imposition des cendres\*

\*Pour Jean-Guy Bisson - Par la collecte aux funérailles

Dimanche 25 février 9 heures 30

\*Pour faveur obtenue - Par une paroissienne

Dimanche 4 mars 9 heures 30

\*Pour Gabrielle et Julien Deschênes

- Par Colette et Émilien Savard

Dimanche 11 mars 9 heures 30

\*Pour Gabrielle Deschênes, 3<sup>e</sup> anniversaire du décès

- Par Aline et Richard Bois

\*\*\*

\*\*\*

\*\*\*

\*\*\*

## Horaire des messes

\*À la demande de monsieur le curé, à partir du 18 février, les messes seront célébrées le dimanche à 9 heures 30. Merci!

\*\*\*

\*\*\*

\*\*\*

\*\*\*

\*Le 18 février, 1<sup>er</sup> dimanche de Carême, nous aurons l'imposition des cendres.

\*\*\*

\*\*\*

\*\*\*

\*\*\*



Soyez prévoyant! Après chaque chute de neige, déglacez et déneigez les sorties de votre domicile, incluant les fenêtres du sous-sol et les balcons, et assurez-vous que les voies d'accès menant à ces sorties soient désencombrées. Ainsi, vous pourrez évacuer rapidement en cas d'incendie et cela facilitera, du même coup, l'intervention des services d'urgence.



Les cendres de bois peuvent demeurer chaudes jusqu'à 7 jours et continuer de produire du monoxyde de carbone. Au Québec, environ un incendie tous les 2 jours est causé par un mauvais entreposage de cendres chaudes! Placez-les dans un contenant métallique à fond surélevé et muni d'un couvercle, puis déposez-le à l'extérieur, sur une surface incombustible, à plus d'un mètre des bâtiments. Vous pouvez également ajouter de l'eau ou de la neige aux cendres chaudes pour les refroidir.



## M'AS-TU VU ?

Préparez-vous à arrêter lorsque l'autobus scolaire active ses quatre feux jaunes d'avertissement alternatifs ou, à défaut, ses feux de détresse.

## Être vigilant au volant

### Sur la route

#### 1. Quatre feux jaunes en fonction

Lorsqu'un autobus scolaire finit fonctionner ses quatre feux jaunes, cela signifie qu'il est sur le point de s'arrêter pour faire monter ou descendre des écoliers (ou devant un passage à niveau). **Vous devez donc ralentir et vous préparer à arrêter vous aussi.**

#### 2. Feux rouges intermittents et déploiement du panneau d'arrêt

Lorsqu'un autobus scolaire active ses feux rouges intermittents et déploie son panneau d'arrêt, vous devez **immobiliser complètement votre véhicule à plus de cinq mètres de l'autobus**, et ce autant si vous êtes derrière l'autobus que dans la direction opposée.



#### 3. Dépassement d'un autobus scolaire (MÊME DANS UNE RUELLE)

Le dépassement d'un autobus scolaire dont les feux intermittents clignotent expose le conducteur fuitif à l'inscription de 9 points d'inaptitude à son dossier de conduite et à une amende de 200 \$ à 300 \$.

#### 4. Présence d'un terre-plein sur la voie

Quand les voies de circulation sont séparées par un terre-plein et que vous croisez un autobus, vous n'êtes pas tenu d'arrêter votre véhicule puisque le terre-plein fait office de protection «Absence de terre-plein J'ARRÊTE».

#### 5. Panneaux de signalisation en zone scolaire

La signalisation en zone scolaire vous rappelle le comportement à adopter, les limites de vitesse à adopter dans la zone, ainsi que les passages pour écoliers.

Soyez donc très prudents lorsque vous circulez dans un quartier scolaire, tout particulièrement aux heures d'entrées et de sorties de l'établissement scolaire. De même, les parents qui se rendent jusque dans la cour d'école avec leur voiture devraient être particulièrement vigilants. Les tout-petits peuvent être difficilement visibles entre deux véhicules.

Comme automobiliste, vous pouvez contribuer à la sécurité des enfants lorsque vous circulez en présence d'un autobus scolaire, que ce soit sur la route ou en zone scolaire.

# COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

## PERIODE D'INSCRIPTION AU PROGRAMME PASSE-PARTOUT POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

Passé-Partout est un programme ministériel offert aux parents qui auront un enfant de 4 ans au 30 septembre de l'année en cours.

Son objectif est de permettre d'accompagner les parents dans leur participation à la réussite de leur enfant et de les aider à s'intégrer harmonieusement au milieu scolaire.

Période d'inscription  
du 5 au 23 février 2018

*\* Lors de la période d'inscription les parents doivent se rendre au secrétariat de l'école de leur secteur pour procéder à l'inscription officielle. Ils doivent avoir en main, le certificat de naissance de leur enfant. (grand format émis par la direction de l'état civil du Québec).*

Un conseiller à l'éducation préscolaire et une éducatrice spécialisée animent les rencontres mensuelles qui se tiennent majoritairement en début de soirée de septembre à juin.

- ⊙ Les thèmes abordés favorisent les échanges sur des sujets relatifs au développement de l'enfant.
- ⊙ Ce programme facilite grandement la transition famille-école en favorisant la transmission de valeurs positives relativement à l'école.

Luc Côté  
Conseiller à l'éducation préscolaire

Martine Lambert  
Coordonnatrice des Services éducatifs

Susie Ayotte  
Technicienne en éducation spécialisée

- 30 -

Source : Isabelle Godbout  
Directrice générale

500, rue Principale, La Sarre (Québec) J9Z 2A2  
Téléphone : 819 333-5411 Télécopieur 819 333-3112

Reussir... pour la vie!